Zeitschrift: Schweizer Hebamme : offizielle Zeitschrift des Schweizerischen

Hebammenverbandes = Sage-femme suisse : journal officiel de

l'Association suisse des sages-femmes = Levatrice svizzera : giornale

ufficiale dell'Associazione svizzera delle levatrici

Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband

Band: 80 (1982)

Heft: 7-8

Vorwort: Chères collègues

Autor: Grand, Hélène

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweizer Hebamme

Offizielle Zeitschrift des Schweizerischen Hebammenverbandes

Nr. 7/8 Juli/August 1982

Jahresabonnement: Fr. 30.– Nichtmitglieder Fr. 39.– Einzelnummer Fr. 4.– (im Ausland zusätzlich Porto)

Redaktion und Sekretariat: Margrit Fels Flurstrasse 26, 3014 Bern Telefon 031 42 63 40

Responsable de la partie française Hélène Grand-Greub

Zeitungskasse des Schweizerischen Hebammenverbandes Postcheckkonto 30 – 35888 Kassierin: Renée Kauer-Guignard Mühlhauserstrasse 34, 4056 Basel Telefon 061 43 83 72

Stellenvermittlung Dora Bolz Breitenweg 7, 3604 Thun Telefon 033 36 15 29

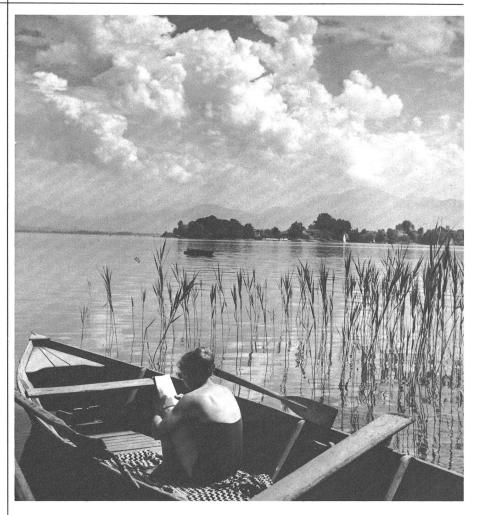
Druck
Paul Haupt AG, Buchdruck-Offset
Falkenplatz 11, 3001 Bern

Inseratenverwaltung
Künzler-Bachmann AG
Geltenwilenstrasse 8a, 9001 St. Gallen
Telefon 071 22 85 88

Inhalt / Sommaire

- 1 Editorial
- 2 Réflexions sur la sexologie Suite et fin
- 4 Vers la révision de la loi sur l'assurance maladie
- 5 Le renouveau de la naissance à domicile
- 10 Schnappschüsse aus Brighton Instantanés de Brighton
- 11 Rundbrief des ICM
- 13 Drei Tage mit Sheila Kitzinger
- 17 Verbandsnachrichten Nouvelles de l'association

Redaktionsschluss immer am ersten des Vormonats



Chères collègues,

nous voici à l'orée d'une période de vacances, du moins pour certaines d'entre vous, car dans notre métier il est indispensable d'assurer une permanence. Que celles qui restent à la tâche soient remerciées et aux autres je souhaite des vacances ensoleillées et heureuses.

Ce numéro du journal est consacré, tant pour la partie allemande que française, à des sujets qui ont été traités au Congrès international des sages-femmes de Brighton. Vous y trouverez également un article très intéressant de notre juriste Madame Adrienne Hilty sur la révision partielle de l'assurance-maladie. Il est intéressant que les membres de notre association soient assez tôt au courant de ce qui se trame dans les coulisses des chambres fédérales, afin que chacune, dans la mesure de ses moyens, puisse influencer les députés de sa région pour qu'ils abordent favorablement le projet en question. En deux mots (l'article vous fournira plus de détails), il s'agit d'une amélioration des prestations en cas de maternité. J'ai personnellement face à ce projet quelques regrets. Pourqoui, alors que depuis des années l'assurance maternité est prévue dans la constitution fédérale au même titre que l'AVS et l'Al, le conseil fédéral s'obstine-t'il à inclure la maternité dans la loi sur l'assurance maladie et accidents? La mise au monde d'un enfant, futur citoyen et peut-être futur soldat, si elle est parfois un accident n'est certes pas une maladie; c'est une fonction naturelle mais aussi un service à la communauté dans son ensemble. Alors quand appliquera-t'on les principes contenus dans notre constitution fédérale? Un autre regret, en lisant ce projet de révision, est qu'il n'est nullement question du droit au payement du salaire d'une femme obligée de quitter son travail pour cause de maternité. Nos soldats n'ont-ils pas eux une caisse de compensation financée par l'ensemble de notre population? A quand une véritable égalité? Mais, très chères collègues, je vous laisse à vos propres réflexions car ce projet présente bien des points positifs et surtout ... je vous souhaîte un bon été.

> Amicalement vôtre Hélène Grand